

Nouveau-Brunswick.—Le département de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick se compose des branches suivantes: (1) bétail et sociétés agricoles; (2) industrie laitière; (3) amélioration des troupeaux laitiers; (4) sols et cultures; (5) aviculture; (6) horticulture; (7) cercles de femmes; (8) représentants agricoles; (9) industrie, immigration et colonisation; (10) enseignement agricole élémentaire; (11) apiculture.

Québec.—La mise en œuvre des programmes agricoles est confiée aux services et sections suivantes: travail d'extension qui voit à tous les problèmes auxquels ont à faire face les 98 représentants agricoles de comté; économie rurale; élevage; santé des animaux; protection des plantes; enseignement agricole; science ménagère; économie agricole; publicité et administration. Le conseiller technique en chef relève directement du sous-ministre qui reste l'autorité technique suprême du ministère. Chaque service est divisé en sections chargées de disposer des problèmes de moindre importance. Le ministère de l'Agriculture a aussi plusieurs autres activités telles que la Commission du Crédit agricole de Québec, le concours du mérite agricole, l'école provinciale d'industrie laitière, les cours d'art manuel, etc. Il y a donc pour chaque domaine de l'activité agricole un service administratif correspondant où les personnes intéressées peuvent obtenir des renseignements adéquats.

Ontario.—Le ministère de l'Agriculture de l'Ontario comporte les branches suivantes: statistiques et publications, sociétés d'agriculture et horticulture, bétail, cercles de femmes, industrie laitière, fruits, récoltes, semences et mauvaises herbes, le commissaire des marchés, le commissaire des prêts agricoles et la régie du lait. Le ministère a la direction du Collège Agricole d'Ontario, du Collège Vétérinaire d'Ontario, de l'école d'agriculture de Kemptville, des fermes expérimentales de Guelph, Ridgeway et Vineland, et des fermes de démonstration de New-Liskeard et d'Hearst.

Manitoba.—Le ministère de l'Agriculture comporte un service d'extension, une branche de l'industrie laitière, une branche des publications, de la statistique, et des mauvaises herbes, une branche du bétail, un bureau d'ajustement des créances et une branche des ventes coopératives.

La branche d'extension de l'agriculture aide à la production des grandes cultures, à l'horticulture, à l'apiculture, à l'aviculture, à l'enrayement des ravages par les insectes, aux associations de travail des garçons et filles et à divers projets d'établissement. Elle dirige également le travail des représentants agricoles ruraux et surveille celui des sociétés agricoles et horticoles et des cercles féminins. La branche de l'industrie laitière classe la crème apportée aux crémeries, surveille les activités des beurrieres et des fromageries et aide en général à l'industrie laitière. La branche du bétail approuve les étalons et conduit divers projets en vue d'encourager la production de meilleurs types d'animaux.

Saskatchewan.—Le ministère de l'Agriculture comprend les branches suivantes: service de représentants agricoles, bétail, grandes cultures, industrie laitière, statistiques, associations coopératives et marchés, utilisation des terres et une division de l'apiculture. La branche du bétail et de l'élevage s'occupe de l'examen et de l'inscription des étalons; de l'achat des bêtes à cornes, moutons et porcs et leur revente à crédit aux cultivateurs, et de l'enregistrement des marques de détail. Sous l'autorité d'un statut des régions de reproducteurs de races pures ont été créées afin d'éliminer les reproductions et d'améliorer la qualité du bétail. La branche de l'aviculture s'occupe de la sélection des volailles, du classement des dindons et des services d'incubation. La branche des grandes cultures et récoltes